

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 8 novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 138 : ESPACE AQUA'NOBLAT – ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la proposition d'indemnisation présentée par la société Allianz

Monsieur le Président expose que l'Espace Aqua'Noblat a été réceptionné le 16 octobre 2009 et que, au cours du 1^{er} trimestre 2011, il a été constaté des phénomènes de fissurations importants, non justifiés sur des carreaux de carrelage présents dans le hall du bassin.

La société ALLIANZ a missionné un expert qui a observé ce phénomène et qui a préconisé des travaux de remplacement de ces carreaux afin de remédier aux désordres.

Monsieur le Président précise que, sur la base du rapport rédigé par l'expert, la compagnie ALLIANZ propose une indemnisation de 2 852,46 € pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'accepter l'indemnisation de 2 852,46 € proposée par la société ALLIANZ, pour la réalisation de travaux de remplacement des carreaux de carrelage afin de remédier aux désordres.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

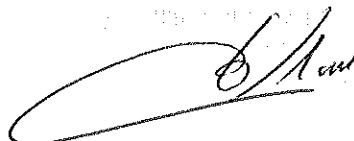
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 9 novembre 2011

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUA'NOBLAT-ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION

Date de transmission de l'acte : 22/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2011

Numéro de l'acte : 2011-138 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111108-2011-138-DE

Date de décision : 08/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires